

Appel à candidatures
Résidence d'auteur de
bande-dessinée
23 janvier - 12 février 2022
5 mars - 2 avril 2022



L'Asso des Arts de Clairac (à proximité d'Agen) est engagée dans le domaine du 9^{ème} art et soutient ses acteurs depuis la création du festival en 2010. Depuis cette date, l'association a œuvré pour valoriser et soutenir les auteurs BD à travers de nombreuses actions : rencontres d'artistes, production et diffusion de spectacles dessinés, édition et coédition de bande-dessinée...

L'association favorise également la culture BD auprès des élèves du département, en intégrant la convention-éducative du Lot-et-Garonne, en multipliant les partenariats avec les écoles primaires.

Dans cette continuité, la création d'une résidence d'auteur nous a semblé une évidence. Elle sera le deuxième temps fort de l'année pour notre association.

Objectifs de la résidence

- Encourager la création d'un auteur et lui permettre de travailler sur un projet personnel destiné à être publié et diffusé.
- Favoriser la rencontre et l'échange avec les publics.
- Valoriser le travail de l'auteur.

Profil demandé

- Scénariste et illustrateur ou seulement illustrateur de bande dessinée.

Conditions de participation à l'appel à résidence

- Auteur de bande dessinée francophone.
- Doit travailler sur un projet signé (ou en cours de signature) chez un éditeur national.
- L'auteur devra justifier d'au moins 2 ouvrages de bande dessinée (hors collectif) à compte d'éditeur, depuis moins de 6 ans, par une maison d'édition ayant publié au moins 3 auteurs différents.

Durée de la résidence

- 7 semaines :
 - o 23 janvier au 12 février
 - o 5 mars au 2 avril

Engagements de l'auteur en résidence

- L'auteur doit prévenir l'Asso des Arts de l'achèvement de son travail de création.
- L'auteur doit mentionner la résidence sur la publication réalisée.
- L'auteur rencontrera nos différents publics (30% du temps de résidence) :
 - o Scolaires
 - o Médiathèque-Librairie
 - o Partenaires

Conditions d'accueil

- Bourse de résidence de 3500€.
- 2 trajets aller-retour, domicile de l'auteur – lieu de la résidence pris en charge par l'Asso des Arts.
- L'auteur bénéficiera d'un logement meublé avec connexion internet.
- Frais à la charge de l'auteur
 - o Restauration (hors temps de médiation)
 - o Frais de déplacements personnels
 - o Frais de communication

Composition du dossier de candidature

Envoi d'un dossier par voie postale et mail comprenant :

- o Biographie.
- o Bibliographie.
- o Description du projet.
- o Documents graphiques (crayonnés, storyboard, ...) du projet à travailler pendant la résidence.
- o Motivations de l'auteur à postuler pour cette résidence.
- o Propositions d'actions à mener en médiathèques, écoles, collèges, lycées autour du travail mené lors de la résidence.

Critères de sélection

- Originalité de la démarche présentée.
- Qualité du projet.
- Univers proposé.
- Processus de création présenté.
- Nécessité de cette résidence dans le parcours de l'auteur.
- Motivation à rencontrer le public et les élèves lors de la résidence.

Composition du jury de sélection

- Trois membres de l'Asso des Arts.
- Deux libraires.
- Un auteur BD.
- Un responsable culturel élu.
- 3 professeurs.

Date limite de dépôt de candidature : 31 mai 2021.

Examen des candidatures : 10 juin au 20 juin 2021.

Entretiens/ Réponses aux candidats : 23 juin au 26 juin 2021.

La résidence fera l'objet d'une convention entre le lauréat et l'Asso des Arts de Clairac.

Merci d'envoyer votre candidature :

- Par mail : erictaudin@hotmail.com
- Par courrier : Taudin Eric, 1137 Route de Bézille 47340 La Croix Blanche

Contacts :

- Eric Taudin : 06-81-14-10-58
- Jean-Michel Léveillé : 06-24-86-03-58